

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Janitol Plus

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Janitol Plus

Numéro du produit 5605-JNP604, 5625-JNP76B, 5699-JNP84A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Avfettingsmedel. . Pour plus de détails concernant les recommandations d'utilisation (les précautions d'emploi), veuillez, s'il vous plaît, vous référer à l'étiquette du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SC Johnson Professional GmbH
 Mies van der Rohe Business Park
 Gebäude B1
 Girmesgath 5
 D-47803 Krefeld
 Deutschland
 +31 13 456 1915
 info.probnl@scj.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Janitol Plus

Mentions de mise en garde	<p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>
Contient	TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE, 2-AMINOÉTHANOL (ETHANOLAMINE), BENZENE SULPHONIC ACID , C10-13-ALKYL DERIVS., SODIUM SALTS, SODIUM XYLENE SULPHONATE, ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED 6.5 MOL EO
Etiquetage des détergents	5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% phosphates, < 5% agents de surface non ioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P401 Stocker conformément aux réglementations nationales.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE	1-10%
Numéro CAS: 7320-34-5 Numéro CE: 230-785-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489369-18-xxxx	
Classification	
Eye Irrit. 2 - H319	
2-AMINOÉTHANOL (ETHANOLAMINE)	4.0%
Numéro CAS: 141-43-5 Numéro CE: 205-483-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28	
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT SE 3 - H335	
Aquatic Chronic 3 - H412	

Janitol Plus

BENZENE SULPHONIC ACID , C10-13-ALKYL DERIVS., SODIUM SALTS	1-10%
Numéro CAS: 68411-30-3 Numéro CE: 270-115-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489428-22-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412	
SODIUM XYLENE SULPHONATE	1-10%
Numéro CAS: 1300-72-7 Numéro CE: 215-090-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513350-56-XXXX	
Classification Eye Irrit. 2 - H319	
ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED 6.5 MOL EO	1-10%
Numéro CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976362-32-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Le produit est sévèrement irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer les lésions oculaires graves.

Janitol Plus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter tout déversement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Janitol Plus

2-AMINOÉTHANOL (ETHANOLAMINE)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 1 ppm 2,5 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 3 ppm 7,6 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

Commentaires sur les composants Aucun.

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE (CAS: 7320-34-5)

DNEL	Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 44.08 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10.87 mg/m ³
PNEC	- eau de mer; 0.005 mg/l - eau douce; 0.5 mg/l - STP; 50 mg/l - eau douce; 0.05 mg/l

2-AMINOÉTHANOL (ETHANOLAMINE) (CAS: 141-43-5)

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3.3 mg/m ³ Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 0.24 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 2 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.75 mg/kg/jour
PNEC	- rejet intermittent; 0.025 mg/l - Sol; 0.035 mg/kg - eau douce; 0.085 mg/l - STP; 100 mg/l - eau de mer; 0.0085 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.425 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0425 mg/kg

BENZENE SULPHONIC ACID , C10-13-ALKYL DERIVS., SODIUM SALTS (CAS: 68411-30-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 12 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 170 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3 mg/m ³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.85 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 0.268 mg/l - eau de mer; 0.0268 mg/l - rejet intermittent; 0.0167 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 3.43 mg/l - Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg - eau de mer; 8.1 mg/kg - Sol; 35 mg/kg

SODIUM XYLENE SULPHONATE (CAS: 1300-72-7)

Janitol Plus

DNEL	<p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 26.9 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 136.25 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.096 mg/cm²</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.6 mg/m³</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 68.1 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.048 mg/cm²</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- eau douce; 0.23 mg/l</p> <p>- rejet intermittent; 2.3 mg/l</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l</p>

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED 6.5 MOL EO (CAS: 69011-36-5)

DNEL	<p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 294 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2080 mg/kg</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 mg/m³</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1250 mg/kg p.c. /jour</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- eau douce; 0.074 mg/l</p> <p>- eau de mer; 0.0074 mg/l</p> <p>- rejet intermittent; 0.015 mg/l</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 1.4 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 0.604 mg/kg</p> <p>- Sédiments (eau de mer); 0.0604 mg/kg</p> <p>- Sol; 0.1 mg/kg</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Janitol Plus

Mesures d'hygiène	Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Rose.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution concentrée): 12.0-13.0
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.075-1.095 @ 25 C°C
Coefficient de partage	Scientifiquement injustifié.
Température d'auto-inflammabilité	Scientifiquement injustifié.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Scientifiquement injustifié.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non pertinent.
----------------------------	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

Janitol Plus

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 9.136,21

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 27.500,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 32,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

Janitol Plus

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2,0

Espèces Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Index d'irritation cutanée primaire: 0

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Souris: Non sensibilisant.

2-AMINOÉTHANOL (ETHANOLAMINE)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.515,0

Espèces Rat Rat

ETA orale (mg/kg) 1.515,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2.504,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 1,3

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

BENZENE SULPHONIC ACID , C10-13-ALKYL DERIVS., SODIUM SALTS

Toxicité aiguë - orale

Janitol Plus

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.080,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1.080,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) LD50 >2000 mg/Kg bw RAT

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Dérogation aux exigences en matière de données à fournir selon l'annexe VII, IX ou XI du règlement REACH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Dose: 2.17, 72 heures, Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire H318 Information du dossier REACH.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Dérogation aux exigences en matière de données à fournir selon l'annexe VII, IX ou XI du règlement REACH.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL 350 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F2a

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle:, Tératogénicité: - NOAEL: 300 mg/kg, Orale,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED 6.5 MOL EO

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) LD50 >2000 mg/Kg Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Janitol Plus

Toxicité aiguë cutanée 2.000,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Scientifiquement injustifié.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Le produit n'est pas volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucun connu.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Aucune méthode d'élimination spécifique n'est nécessaire. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Janitol Plus

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Références littéraires clés et sources de données	Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	11/07/2019
Révision	12
Remplace la date	5/09/2018
Numéro de FDS	21102

Janitol Plus

Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité	"Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.